

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 4 novembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 24 octobre 2014

**Délibération n° : 65-2014**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le CCAS a pour fonction « d'animer une action générale de prévention et développement social de la commune » (art. L123-5). A ce titre, le CCAS de Dijon soutient à titre individuel et collectif les personnes en difficulté et propose une large palette de services à destination des familles, des personnes seules, des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Le présent rapport propose, dans ce cadre, une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale et des orientations qui pourraient être retenues pour 2015.

**Un contexte financier très contraint, un environnement socio-économique difficile**

L'élaboration du budget primitif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les finances publiques et d'incertitude quant à la portée de la reprise de la croissance économique.

Les mesures prises par l'État en matière de redressement des finances publiques seront renforcées par la loi de finances pour 2015 et auront un impact fort et durable sur les collectivités. Pour la Ville de Dijon, ces mesures se traduiront par une diminution sans précédent des dotations d'État estimée à ce jour à 4,5 millions d'euros supplémentaires par an en 2015, 2016 et 2017, soit un effet cumulé de 13,5 millions d'euros en trois ans. Dans ce cadre extrêmement contraint, la collectivité se doit cependant de conserver des marges de manœuvre, en particulier en matière d'investissement, source de création de croissance et d'emploi.

De façon simultanée, la situation sur le front social reste difficile et, comme en atteste l'analyse des besoins sociaux, si la plus grande partie de la population dijonnaise continue de voir ses revenus progresser, les catégories les moins fortunées sont assez durement touchées et se trouvent pour partie maintenues au delà du seuil de pauvreté grâce aux mécanismes redistributifs. En outre, seules les 10 % des personnes ayant les plus faibles ressources ont effectivement vu leurs revenus diminuer depuis 2008. Ce sont donc classiquement les plus fragiles avant la crise qui en ont le plus subi les effets.

Dans ce contexte, l'établissement public CCAS se doit de répondre à deux contraintes en apparence antagonistes :

- contenir l'évolution de la subvention d'équilibre de la Ville ;
- maintenir voire renforcer l'action du CCAS, notamment en direction des publics précaires ou en situation de fragilité.

La résolution de cette équation passe par un renforcement du pilotage financier de l'établissement. Elle impose de prioriser les dépenses selon leur pertinence au regard des besoins observés. Elle nécessite enfin la recherche d'une optimisation des recettes.

Un des principaux enjeux de la préparation du budget primitif 2015 est donc de dégager des marges de manœuvre en se rapprochant au plus près du besoin réel pour poursuivre le développement d'une action sociale forte, innovante et performante.

### **Les faits marquants et actions engagées en 2014 qui auront un impact sur le budget 2015**

Les évolutions d'organisation opérées en 2014 auront un impact favorable sur l'exercice budgétaire 2015.

On notera en particulier :

- la fermeture du service du linge, dont le maintien, dans un cadre déficitaire, ne se justifiait plus compte tenu de l'évolution globale de l'offre locale ;
- l'annonce de l'arrêt de l'instruction du RSA par le CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui ne présentait plus la valeur ajoutée escomptée au moment de la création du dispositif ;
- la préparation de la fermeture du service d'action tutélaire gérontologique, résultant quant à elle des difficultés d'échelle auxquelles était confronté le service pour trouver un équilibre financier obtenu par des organismes de taille plus conséquente.

Ces évolutions d'organisation généreront des gains en matière de masse salariale et de charge nette de gestion (respectivement 8 ETP et environ 40 000 €), mais pas seulement. Le redéploiement d'une partie des moyens permettra également de renforcer des secteurs d'intervention qui le nécessitent. C'est le cas par exemple de l'accompagnement personnalisé à domicile.

A l'inverse, l'augmentation sensible constatée en matière d'attribution d'aides financières, qui s'explique naturellement par le contexte cité plus haut, pèsera négativement sur l'équilibre 2015.

A cela s'ajoute enfin, et surtout, une trajectoire financière défavorable en 2014 puisque le compte administratif devrait présenter un résultat déficitaire d'environ 400 000 €. Fait peu courant pour le CCAS qui sera fort heureusement compensé par un excédent cumulé établi à plus d'un million d'euros en 2013. Cette situation tient essentiellement à l'évolution des recettes de fonctionnement.

### **Les recettes**

En dehors des variations de la dotation d'équilibre de la Ville, les recettes du budget principal du CCAS ont connu, entre le compte administratif 2011 et le compte administratif 2013, une diminution limitée d'environ 50 000 €. Cette tendance à la baisse devrait cependant connaître une très forte accélération en 2014 pour atteindre 530 000 € comparativement au compte administratif 2013.

Cette baisse tient en grande partie à la diminution, pour 285 000 €, du remboursement par l'EPCAPA des charges liées aux personnels mis à disposition qui ont intégré l'établissement. De même, la recette en atténuation des personnels mis à disposition de l'OPAD diminue de 22 000 € en 2014 suite à la réintégration d'un agent. Ces baisses de recette sont donc compensées par une réduction de la dépense.

Pour le reste, on soulignera en particulier la perte nette de recette de 30 000 € pour le service du linge, de la même somme pour le centre social Balzac (ALSH en particulier), de 40 000 € pour le centre socioculturel Fontaine d'Ouche (lié à des décalages de versement de prestations pour l'essentiel) et de 70 000 € pour les résidences sociales.

Enfin, s'agissant du budget annexe des Marronniers, une différence en défaveur du CCAS d'un montant d'environ 72 000 € a été constatée entre la notification 2014 de la tarification retenue et l'arrêté de tarification transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une demande de réajustement a été adressée au directeur général de l'ARS. Si celle-ci ne devait pas aboutir, la baisse de recette devrait se traduire par une augmentation équivalente de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal et grèverait d'autant le déficit de l'exercice.

Ces différents éléments incitent à la plus grande attention quant à l'évolution des recettes au cours de l'exercice 2015, notamment pour les équipements et services connaissant aujourd'hui une baisse de leur rendement.

### **L'évolution de la masse salariale**

Les efforts conduits en 2014 en matière de réorganisation des services permettront, hors mesures nouvelles, de contenir la masse salariale à 8 070 400 € en 2015 soit une diminution de 229 000 € (2,76 %) par rapport aux crédits votés en 2014.

Les mesures nouvelles 2015, en matière d'effectifs, s'inscriront dans le prolongement des évolutions d'organisation engagées en 2014. Elles compenseront, et au-delà, les effets des mesures catégorielles, du glissement vieillesse technicité (GVT) et des évolutions de charges patronales (cotisation Pôle Emploi) estimés à 172 621 €.

Ainsi, tout en améliorant les conditions de traitement des agents (garantie individuelle du pouvoir d'achat et reclassement des agents de catégorie C et B) et en renforçant l'action sociale (mise en place de la participation employeur à la prévoyance), pour un montant total estimé à 60 936 €, la masse salariale 2015 devrait s'établir à 8 033 467 €, soit une diminution de 3,20 % par rapport aux crédits votés en 2014 et de 0,83 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2014.

### **Les priorités 2015**

Tout en faisant le choix de ne pas solliciter une augmentation de la dotation d'équilibre de la Ville compte tenu des enjeux évoqués en matière de redressement des comptes publics, le Centre Communal d'Action Sociale poursuivra le développement d'une action sociale ambitieuse et proche des besoins des habitants les plus vulnérables.

Trois priorités peuvent à ce titre être proposées :

- Le renforcement de l'action du CCAS en direction des personnes isolées. Celui-ci sera notamment travaillé à partir d'une évolution du service de portage de repas qui demande à être maintenu mais recalibré pour permettre un redéploiement de moyens vers les actions d'accompagnement à domicile en lien notamment avec le développement du réseau de bénévoles piloté par la direction des retraités et des personnes âgées ;
- La remise à niveau de l'offre de service des résidences sociales. Les discussions engagées avec les bailleurs propriétaires et le Grand Dijon seront accélérées dès cette fin d'année. L'aboutissement des travaux de réhabilitation n'étant pas envisagé pour 2015, une attention particulière sera portée à l'augmentation des recettes des résidences et à la contraction des charges, en tirant bénéfice notamment du raccordement au réseau de chaleur urbain engagé pour Viardot, à l'étude pour Abrioux ;
- Le renforcement des interventions sociales à caractère collectif, dont le principal objectif est de compléter l'intervention en matière de subsistance et d'accompagnement individuel par une action de renforcement du lien social et de la sociabilité des personnes accompagnées, deux conditions impératives à l'insertion et à la recherche d'emploi et particulièrement favorables au maintien de l'autonomie des personnes.

### **Les orientations proposées pour la construction du budget principal 2015**

Afin de répondre aux contraintes, au contexte et aux orientations présentées précédemment, le projet de budget pour l'année 2015 s'établira aux environs de 11 897 000 €. Il sera en recul d'environ 615 000 € par rapport au budget retenu pour 2014.

Cette diminution résulte, pour 265 000 €, des efforts engagés en matière de réorganisation des services en 2014 et qui porteront leurs fruits en année pleine en 2015. Les 350 000 € d'économies supplémentaires sont obtenus par un effort de gestion conséquent sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant et un souci d'inscription budgétaire au plus juste par rapport aux consommations constatées, notamment pour les aides financières.

La capacité d'intervention des services est donc absolument préservée.

S'agissant cependant des recettes, compte tenu de la trajectoire observée depuis 2013 et de l'objectif affiché de contenir l'évolution de la dotation d'équilibre de la Ville, celles-ci seront établies aux alentours de 11 390 000 €. L'équilibre budgétaire sera donc obtenu par affectation des excédents cumulés. Arrêtés à 1 035 727 € au CA 2013, ils sont estimés à 650 000 € pour 2014.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, le CCAS maintiendra le principe d'un financement de ses dépenses par ses recettes, sans avoir recours à l'endettement, avec pour objectif d'assurer, à hauteur de 264 675 €, les dépenses liées aux achats ou remplacement de mobilier et de matériel.

Au regard des résultats attendus pour l'exercice 2014, ces orientations budgétaires permettent d'engager le CCAS dans une trajectoire budgétaire favorable. Ce faisant, elles incitent à poursuivre de façon résolue, en 2015, les réflexions nécessaires à la résorption des déficits constatés pour les résidences sociales et le service de portage de repas afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour 2016 et 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE - 5 NOV. 2014**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:  
17 NOV. 2014

